

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CONSTANTINE
DAIRA DE CONSTANTINE
COMMUNE DE CONSTANTINE



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE.

En application de l'article n° 65 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Président de l'Assemblée Populaire de la commune de Constantine dont le N.I.F. 096225019016824, lance cet avis d'attribution provisoire de marché concernant :

**ACQUISITION EQUIPEMENTS BUREAUTIQUE POUR LES DIRECTIONS ET LES DELEGATIONS ET
LE DEPARTEMENT DE SANTE ET HYGIENE.**

Suite à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans les quotidiens AN-NASR et LE REDACTEUR du 30 Avril 2026.

OBJET DU MARCHE	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	ENGAGEMENT EN T.T.C	DELAI DE LIVRAISON	CRITERES DE CHOIX
ACQUISITION EQUIPEMENTS BUREAUTIQUE POUR LES DIRECTIONS ET LES DELEGATIONS ET LE DEPARTEMENT DE SANTE ET HYGIENE.	SARL MELAMINE EL HANA. 58 CITE DJEBLI AHMED HAMMA BOUZIANE – CONSTANTINE. N.I.F: 001125006917924	11.376.400, 00 DA.	01 JOURS.	OFFRE UNIQUE.

Conformément à l'article 82 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires participants contestant ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Constantine, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires participants, ceux d'entre eux qui sont intéressés, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.